

Nombre de membres :		Date de convocation :	11/09/2015
Afférents	15	Date d'affichage :	11/09/2015
En exercice	15		
Votants	15		

Séance du 21 septembre 2015 à 18h30

L'an deux mil quinze le vingt et un septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme LE BERRE Lucile – M. STEUNOU Philippe – Mme TROADEC Janine – M. BODSON Jean (Adjoints) – M. LE FLANCHEC Yves – M. LE QUEMENT Bernard - Mme TRACANA Anita – Mme LE GUERN Nelly – Mme LE LOUET Céline – Mme SIMON Aline (procuration à M. Pierre ADAM et arrivée à 19h30) - Mme GENTRIC Christelle (procuration à M. Yannick LE MAGUER et arrivée à 19h00) – M. DESCAMPS Bernard - M. LE MAGUER Yannick – M. OLIVIER Jean-Claude.

Secrétaire de séance : LE LOUET Céline

1 / Agenda d'accessibilité programmé / Mise en accessibilité des E.R .P.

DELIBERATION n° 2015.11.09 * 01

Objet : Accessibilité formalisation de l'Ad'AP : l'agenda d'accessibilité programmée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui instaure le principe d'accessibilité, quel que soit le type de handicap et la loi de juillet 2014, mettant en obligation l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées de déposer un agenda d'accessibilité programmée, qui présentera pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, le niveau d'accessibilité ainsi que les différentes actions à mener pour obtenir à la fin des périodes de travaux un niveau d'accessibilité optimal avec une programmation des différentes actions d'amélioration sur la durée de l'agenda tel que présenté au Conseil Municipal.

Ainsi, à l'initiative de la commune de TREVOU-TREGUIGNEC, un audit accessibilité a été réalisé en juillet 2014 sur un périmètre d'étude défini.

Cet audit a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaire à réaliser pour rendre l'ensemble du patrimoine bâti accessible, le coût a été estimé à 208.440,00 Euro HT.

La commission réunie, le 07 septembre 2015 a fixé un échéancier de programmation des aménagements à réaliser, en tenant compte de la complexité de la mise en œuvre et des coûts.

Compte tenu de l'ampleur du dossier, la commission a proposé une exécution échelonnée sur 6 années, de la mise en accessibilité de l'ensemble du patrimoine bâti de la commune.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire sollicite de la part du Conseil Municipal une validation de cette programmation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

VALIDE la proposition de programmation de la mise aux normes d'accessibilité, conformément à la loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent, telle qu'elle est proposée par Monsieur le Maire ci-avant reprenant les préconisations proposées, dossier annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

(Arrivée de Madame Janine TROADEC à 18h45)

2 / Personnel Communal : Contrat d'apprentissage / CAE / Stagiaires

- Le Maire informe l'assemblée que, depuis le 1^{er} septembre dernier, il a recruté en contrat d'apprentissage Monsieur Maxime LEGENDRE actuellement en formation CAPA jardinier paysagiste au CFA du Mené à MERDRIGNAC pour une durée de deux ans. Dans le cadre du dispositif mis en place par le FIPHFP, la Commune bénéficiera à terme échu d'une indemnité représentant 80% du coût annuel chargé par année d'apprentissage.

- Le Maire précise que Monsieur Mathieu LE ROY, employé pour la saison estivale jusqu'au 30 septembre prochain, est éligible pour un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) de deux ans à partir du 1^{er} octobre 2015. Compte tenu de la charge de travail actuelle, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents donne son accord pour le recrutement de Monsieur Mathieu LE ROY en CAE.

DELIBERATION n° 2015.11.09 * 02

Objet : Indemnisation d'une stagiaire / Madame Fatima CHOUABBIA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame Fatima CHOUABBIA a effectué un stage de 3 semaines à l'accueil de la Mairie du 03 au 22 août 2015.

Il propose qu'une indemnité soit versée à Madame CHOUABBIA qui a participé conséquemment au travail des services de la Mairie à l'occasion de son stage.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de lui octroyer une indemnité forfaitaire de 300,00 (trois cents Euros) pour le travail effectué lors de son stage.

3 / Enrochement digue du Royau

- Bernard LE QUEMENT rappelle que, lors du dernier Conseil Municipal en date du 31 juillet 2015, le devis de la S^{té} ROPARS concernant l'enrochement de la digue est du Royau avait fait l'objet d'une demande de précisions complémentaires notamment concernant la taille des blocs de granit constituant l'enrochement. Au vu du nouveau devis précisant la taille et le poids des blocs, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents donne son accord pour la réalisation de ces travaux par l'entreprise ROPARS de CAMLEZ pour un montant H.T. de 13.025, 00 Euros H.T.

(Arrivée de Madame Christelle GENTRIC à 19h00).

- Bernard LE QUEMENT précise qu'il a reçu Madame CAPDEBOSQ, propriétaire des marais du Launay qui s'inquiète de l'éventuelle rupture du banc de galets protégeant les marais. Il précise que Madame CAPDEBOSC a fondé la « SCI du Wern » pour effectuer des travaux de conservation et de protection de ce banc de galets. Le Maire propose une intervention ponctuelle du tractopelle communal pour aider à sa conservation.

4 / Budget Superette : Décision Modificative n°1 et Avenant n°2.

DELIBERATION n° 2015.11.09 * 03

Objet : Décision Modificative n°1 / Budget de la Superette.

Monsieur le Maire précise qu'en cette fin d'année, il convient de réajuster quelques lignes budgétaires afin de payer les dernières factures du Budget de la Superette.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des présents:

DECIDE d'effectuer les régularisations budgétaires comme suit :

		Dépenses d'investissement	
Chapitre 23	Compte 2315	Installation matériel et outillage technique	+ 29.084,00 Euros
		Recettes d'Investissement	
Chapitre 16	Compte 1641	Emprunt	+ 29.084,00 Euros

DELIBERATION n° 2015.11.09 * 04

Objet : Budget superette / Avenant n°2 / Moins value sur travaux.

Le Maire précise que lors de l'exécution des travaux de la superette, « l'évacuation avec remplacement de la porte deux vantaux avec imposte » prévue initialement au marché, s'est avérée inutile et qu'à la demande du maître d'œuvre l'Entreprise ALU VERRE CONEPT n'a pas réalisé ces travaux.

Il convient donc de déduire du montant du marché pour ce lot n°4 « Menuiserie Alu » la somme de 4.012,00 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré :

EMET un avis favorable à l'unanimité des présents aux propositions d'avenant n°2 du cabinet «NOX-ICARE» pour une moins value de 4.012,00 Euros.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5 / Station d'épuration / projet de convention pour l'entretien des espaces verts et des postes.

RECONDUCTION EXPRESSE POUR 2015

**DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ENTRE LANNION TREGOR
COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE TREVOU-TREGUIGNEC POUR LA GESTION DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Entre :

Lannion Trégor Communauté, représentée par son Président dûment habilité par une délibération en date du 10/11/2009,

Et

La Commune de Trévou-Tréguignec représentée par le Maire agissant en cette qualité au nom et pour le compte de la dite Commune par une délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2011,

VU la Convention de mise à disposition des services entre Lannion Trégor Agglomération et la commune de Trévou-Tréguignec pour la gestion de l'assainissement collectif en date du 9 mars 2011, notamment les articles 8 et 9,

VU la délibération du bureau exécutif du 16 janvier 2014 de Lannion-Trégor Communauté prévoyant le transfert des conventions de Lannion-Trégor Agglomération à Lannion-Trégor Communauté,

VU la délibération du bureau exécutif du 16 janvier 2014 de Lannion-Trégor Communauté prévoyant le transfert des conventions de Lannion-Trégor Agglomération à Lannion-Trégor Communauté,

VU le budget primitif 2015 établi par la commune de Trévou-Tréguignec pour la mise à disposition des services pour la gestion de l'assainissement adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2015,

VU le compte administratif 2014 du service de mise à disposition des services pour gestion de l'assainissement de Trévou-Tréguignec,

La Convention mise à disposition des services entre Lannion Trégor Communauté et la commune de Trévou-Tréguignec pour la gestion de l'assainissement collectif en date du 9 mars 2011 est reconduite pour l'année 2015 du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'estimation du coût prévisionnel de la prestation pour l'année 2015 est présentée en annexe.

La rémunération correspondra au coût de la prestation assurée par la commune selon les modalités définies par la convention.

ANNEXE – Montant prévisionnel de la prestation pour 2015

Service(s)	Affecté(s) aux tâches suivantes	Temps estimé	Charges prévisionnelles 2015
Technique	Entretien des espaces : charges de personnel + matériel		
	- Station d'épuration : 6 passages	48 heures	960 Euros
	- 3 Postes de relèvement	12 heures	240 Euros
Total		60 heures	1.200 Euros

- Bernard DESCAMPS demande au Maire ce qui adviendra des bâtiments existant qui ont pour fonction actuelle d'abriter les services techniques municipaux.
- Le Maire lui répond qu'une proposition de vente a été faite à Lannion Trégor Communauté, sans réponse à ce jour.

6 / Appel d'offres pour la réfection et l'agrandissement du hangar des services techniques municipaux

Le Maire informe l'Assemblée qu'un appel d'offres a été publié dans les journaux locaux concernant la réfection et l'extension de 130 m² du futur hangar communal sis derrière le terrain de football. Il précise que la réponse des entreprises est attendue pour le 09 octobre prochain et que les services techniques ont commencé le terrassement de la parcelle pour y placer prochainement les serres communales.

7 / Appel à maîtrise d'œuvre pour la transformation des toilettes en pôle nautique.

Le Maire dresse le compte rendu de ses diverses rencontres avec les services de Lannion Trégor Communauté (L.T.C.) afin de demander le classement de cette structure comme bâtiment à caractère communautaire. Pour l'instant, n'ayant pas d'enveloppe prévisionnelle des travaux à présenter à L.T.C, le Maire propose de faire un « appel à maîtrise d'œuvre », pour l'élaboration d'un projet d'extension des WC actuels en « Pôle Nautique » composé de sanitaires, vestiaires, douches et locaux de rangement.

Questions et informations diverses :

- BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT : Bernard DESCAMPS précise qu'il a vu sur la porte de la Mairie l'avis de fermeture pour manifester contre la baisse des dotations de l'Etat dans les années à venir estimée à environ 80.000 Euros en 2017. Bernard DESCAMPS trouve ce chiffre élevé et souhaite des précisions. Monsieur Philippe STEUNOU propose à Bernard DESCAMPS d'échanger sur ce sujet et de lui détailler l'évolution des baisses de dotations sur les prochaines années.

(Arrivée de Madame Aline SIMON à 19h30)

LOGO ET SITE INTERNET : Janine TROADEC informe les élus que la commission communication a quasi validé un nouveau logo pour la Commune. Concernant le site internet, plusieurs entreprises ont été contactées et c'est la société « LE STUDIO » qui a été retenue pour créer le nouveau site officiel de la Mairie.

OPERATION PLEIN PHARE : Le Maire informe le Conseil que le phare de 10 mètres de hauteur a été installé sur le parking devant la plage de Trestel. Le samedi 26 et le dimanche 27 septembre aura lieu le départ d'un rallye composé de 22 équipes (dont une d'élus trévousiens). Le coût pour cette manifestation est estimé à 1.000 Euros pour la logistique, les bénéfices seront perçus par la S.N.S.M.

MINI STADIUM : Jean BODSON précise que le terrassement démarrera avant la fin du mois et que le devis concernant la dalle en enrobé est en attente. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

<i>NOM et Prénom</i>	<i>Procuration</i>	<i>Signature</i>
M. ADAM Pierre		
Mme LE BERRE Lucile		
M. STEUNOU Philippe		
Mme TROADEC Janine		
M. BODSON Jean		
M. LE QUEMENT Bernard		
M. LE FLANCHEC Yves		
Mme TRACANA Anita		
Mme SIMON Aline	M. ADAM Pierre	
Mme LE GUERN Nelly		
Mme LE LOUET Céline		

Mme GENTRIC Christelle	M. LE MAGUER Yannick	
M. DESCAMPS Bernard		
M. LE MAGUER Yannick		
M. OLIVIER Jean-Claude		